

*Proposition présentée par les députés:
M^{mes} et MM. Christian Brunier, Roger Deneys,
Françoise Schenk-Gottret, Loly Bolay, Alain
Etienne, Virginie Keller Lopez, Sylvia
Leuenerberger, Ariane Wisard-Blum, Elisabeth
Chatelain et Laurence Fehlmann-Rielle*

Date de dépôt: 6 juin 2007

Proposition de motion

17 mesures concrètes pour que l'Etat, les entreprises publiques, les institutions subventionnées et les communes adoptent rapidement des modèles de mobilité plus responsable et plus durable

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le dérèglement climatique est avéré et désastreux pour l'avenir de la planète ;
- que l'urgence est de développer, au-delà des belles promesses, une politique de développement durable par des actions concrètes et déterminées ;
- que la lutte contre les émissions de CO₂ est impérative ;
- que la politique des déplacements est l'un des deux leviers principaux (avec les économies d'énergies) pour limiter les émissions de CO₂;
- l'Etat, les entreprises publiques, les institutions subventionnées et les communes doivent être des modèles en matière de lutte contre le CO₂, et donc dans le domaine de la mobilité douce,

invite le Conseil d'Etat

Mobilisation pour l'action

1. Mobiliser, motiver, inciter, voire contraindre quant la volonté manque, les services de l'Etat, les entreprises publiques, les institutions subventionnées et les communes à appliquer rapidement le plan d'actions ci-dessous.
2. Elaborer un plan global des déplacements (stratégie de mobilité) pour chaque organisation concernée par cette motion (inventaire des déplacements actuels, diagnostic, plan d'amélioration et d'actions, et planning de mise en œuvre).

Agir sur les équipements

3. Equiper d'un filtre à particules, sans délai, tous les véhicules diesel n'en ayant pas. Un inventaire et un planning précis doivent être dressés dans ce sens pour atteindre cet objectif.
4. N'acheter, désormais, que des véhicules peu ou pas polluants (par exemples : véhicules à gaz, hydrides, électriques, à piles à combustibles).
5. Remplacer les automobiles par des vélos électriques, en encourageant la mobilité piétons et en attribuant des cartes de transports publics pour les déplacements professionnels courts (soit la majorité des cas).
6. Remplacer l'achat de certains véhicules par une participation au réseau « Mobility ».
7. Promouvoir l'utilisation de bio-carburants pour les véhicules existants pouvant être adaptés.

Agir sur les comportements et les nouvelles façons de travailler

8. Former l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'Etat et des organisations concernées par cette motion, utilisant fréquemment des véhicules polluants, à la technique de conduite « écodrive ».
9. Mettre en place, avec les partenaires sociaux, pour les tâches qui le permettent, un concept de télétravail à domicile, diminuant fortement les déplacements. Il est souhaitable que cette mesure ne concerne qu'une partie du temps de travail d'une personne, afin de ne pas trop la déconnecter de l'organisation dans laquelle elle agit.
10. Promouvoir le covoiturage, notamment par la communication sur ce mode de transport et en installant un logiciel gérant ce partenariat.
11. Gérer les parkings professionnels des collaboratrices et collaborateurs pour promouvoir la mobilité douce.

Par exemple en :

- fixant un prix supérieur au prix des transports publics ;
 - adoptant des tarifs comparables au prix du marché d'une place de parking afin de ne pas encourager la personne à déplacer son automobile de son quartier à l'entreprise. En effet, il est parfois moins coûteux de déplacer son véhicule dans son parking professionnel que de le laisser proche de son domicile ;
 - accordant un prix préférentiel aux automobilistes pratiquant le covoiturage ;
 - interdisant l'usage du parking aux personnes habitant à proximité du lieu de travail ;
 - limitant le nombre de places lors de construction de nouveaux sites ;
 - subventionnant l'achat de vélos électriques contre un engagement à long terme à ne plus utiliser le parking professionnel.
12. Promouvoir l'utilisation des transports publics, notamment en participant financièrement à l'achat des abonnements et en favorisant les déplacements professionnels en transports publics.
 13. Privilégier les voyages en train pour les déplacements régionaux, nationaux et internationaux.
 14. Limiter les déplacements en avion et exiger une justification lorsqu'un vol est tout de même commandé. A compenser, de plus, ce vol (motion sur ce thème déjà déposée) en participant à des fonds de compensation-carbone.
 15. Promouvoir l'usage des nouvelles technologies (messagerie électronique, workflow, outils informatiques communautaires, applicatifs Web) pour limiter les déplacements.

Mesurer la réussite de ces mesures et communiquer régulièrement et largement

16. Etablir un système de mesures (indicateurs environnementaux) pour connaître les effets positifs de ces mesures sur la diminution de la charge CO₂ et communiquer largement les résultats.
17. Communiquer régulièrement sur la mise en place de ces mesures et de leurs conséquences afin d'obtenir l'adhésion des collaboratrices et collaborateurs, et de les rendre contagieuses au sein de la population, des entreprises privées et des autres organisations.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Tous les partis affirment que la lutte contre le dérèglement climatique est une priorité.

Dans ce contexte alarmant, la limitation des émissions de CO₂ est une urgence absolue.

Les belles promesses électorales sont bonnes. Mais, désormais, il faut agir vite et concrètement.

Cette motion est un catalogue d'actions pouvant être mises en application rapidement et ayant des effets positifs assurés.

Pour diminuer les émissions CO₂, deux grands registres doivent être explorés. Diminuer sensiblement les déplacements polluants et consommer drastiquement moins d'énergies. Cette motion s'attaque principalement au premier domaine. Elle devra donc être complétée par un second projet tourné plus spécifiquement sur la consommation des énergies.

Evidemment, les organisations concernées par cette motion ont déjà entrepris des actions allant dans ce sens, mais souvent de manière éparse et incomplète. Jamais un vaste plan global et concret n'a été lancé dans l'ensemble de ces organisations sous l'impulsion et le suivi du Conseil d'Etat. L'heure est grave. Dans le respect des générations futures, ce plan d'actions s'impose.

Notre planète n'a pas besoin de grandes déclarations sans effet. Il faut agir. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à voter rapidement et massivement cette motion, et le Conseil d'Etat à la mettre en œuvre avec détermination.